

AVIS À LA POPULATION

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance est disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

Si vous désirez vous adresser au conseil, vous pouvez le faire par courriel greffe@hautegaspesie.com ou lors de la période de questions de la séance.



Séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés

Mardi 11 février 2025, 19 h 15, salle de conférences du centre administratif MRC 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts

Projet d'ordre du jour

N°	Sujet	Discussion	Information	Décision	Résultat/suivi	Proposeur Proposeuse
1	Vérification du quorum et ouverture de la séance		x		Heure :	
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 février 2025			x		
3.1	Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2024			x		
3.2	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024			x		
4	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
4.1	Approbation des rapports des impayés et déboursés directs du 1 ^{er} au 31 décembre 2024 et du 1 ^{er} au 31 janvier 2025			x		
4.2	Désignation des fonctionnaires responsables en matière d'urbanisme pour l'application de la réglementation municipale d'urbanisme			x		
4.3	Taxes municipales impayées			x		
4.4	Annexion du canton de Lefrançois, demande de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine			x		
5	AFFAIRES DIVERSES					
5.1						
5.2						
5.3						
6	Période de questions	x			Heure :	
7	Clôture de la séance			x	Heure :	